

ABONNEMENT.

Saumur : En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9 Poste : En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Août 1882.

LE MINISTÈRE.

Nous avons donné hier, en dernières nouvelles, la composition du nouveau ministère. Le Journal officiel a publié, dans l'ordre suivant, les décrets contenant les nominations des ministres :

M. E. DUCLERC, sénateur, est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. de Freycinet.

M. E. DUCLERC, sénateur, ministre des affaires étrangères, est nommé président du conseil des ministres, en remplacement de M. de Freycinet.

M. DEVÈS, député, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Humbert.

M. FALLIÈRES, député, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. René Goblet.

M. TIRARD, député, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Léon Say.

M. le général de division BILLOT, sénateur, est nommé ministre de la guerre.

M. le vice-amiral JAURÉGUIBERRY, sénateur, est nommé ministre de la marine et des colonies.

M. DUVAUX, député, est nommé ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en remplacement de M. Jules Ferry.

M. PIERRE LEGRAND, député, est nommé ministre du commerce, en remplacement de M. Tirard.

M. COCHERY, député, est nommé ministre des postes et des télégraphes.

M. DE MAHY, député, est nommé ministre de l'agriculture.

M. PIERRE LEGRAND, ministre du com-

merce, est chargé de l'intérim du ministère des travaux publics, en remplacement de M. Varroy.

On remarquera que, sur les dix ministres, cinq, MM. Tirard, le général Billot, vice-amiral Jauréguiberry, Cochery et de Mahy, faisaient partie de l'ancien cabinet. M. Tirard passe, il est vrai, du commerce aux finances.

M. P. Devès, ministre de la justice, était ministre de l'agriculture dans le cabinet de M. Gambetta.

M. Duvaux, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, prend le portefeuille de M. J. Ferry.

M. Fallières, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, sous les ordres de M. Constans, devient titulaire de ce département.

M. Pierre Legrand, nommé ministre du commerce, est le président de l'Union républicaine, dont du reste, à l'exception de M. Fallières, tous les nouveaux membres du cabinet font partie.

Quant à M. Duclerc, il fut un instant ministre des finances en 1848, et n'est rentré dans la vie politique qu'après la chute de l'Empire. De 1851 à 1870 et depuis, il s'est trouvé mêlé à beaucoup d'affaires financières, dont quelques-unes très-retentissantes. On peut donc dire, quand on connaît le passé du président du conseil, que le nouveau cabinet est un cabinet d'affaires.

Le cabinet n'a pu réussir à paraître complet devant les Chambres. On remarquera, en effet, qu'un décret confie l'intérim du ministère des travaux publics à M. P. Legrand, ministre du commerce.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE.

Voici le texte de la déclaration ministérielle lue au Sénat par M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, et à la Chambre des députés par M. Duclerc :

« Le vote émis par la Chambre des députés le 29 juillet dernier amène devant vous un nouveau cabinet.

» Son premier devoir est de vous dire quelle est, pour lui, la signification de ce vote et quelle conduite il lui commande. En refusant les crédits nécessaires à l'occupation d'une partie du canal de Suez, la Chambre a pris une mesure de réserve et de prudence qui n'est pas l'abdication.

» Le gouvernement s'inspirera de la pensée qui a dicté ce vote et il y conformera sa conduite.

» Si des événements survenaient qui paraissent engager les intérêts ou l'honneur de la France, nous nous empresserions de convoquer les Chambres et de leur soumettre les résolutions que les circonstances commanderaient.

» Pour être moins pressantes, les questions intérieures n'en sollicitent pas moins notre attention, mais de ce côté rien ne peut être ni compromis ni engagé pendant la prochaine suspension de vos séances.

» Nous allons mettre à profit le temps que vous nous donnerez pour reprendre l'étude de ces questions.

» Nous nous efforcerons, avec le concours de vos commissions, de faire prévaloir les solutions libérales et progressistes qu'elles comportent.

» Nous nous proposons un autre but, nous travaillerons à rapprocher et à concilier les diverses fractions de la majorité républicaine, et si, avec votre aide, nous pouvons atteindre ce patriotique résultat, nous croirons avoir accompli l'œuvre qui, dans les circonstances actuelles, importe le plus aux intérêts communs des Chambres, de la République et de la France. »

SÉNAT.

Séance d'hier mardi. — Le Sénat adopte un projet de loi portant une ouverture de crédit de 108,000 fr. pour la reconstruction des bâtiments incendiés de Bacalan.

MM. Léon Say, de Freycinet, Humbert assistent à la séance; jusqu'ici il n'y a, en

fait de ministres, que MM. Jauréguiberry et Duvaux.

M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine et des colonies, lit la déclaration ministérielle.

Après la déclaration ministérielle, accueillie dans le plus profond silence et sans le plus petit bravo, le Sénat adopte le projet de loi ouvrant un crédit de 4 million pour venir en aide aux populations éprouvées par les inondations et par la grêle.

Il adopte ensuite deux projets de loi portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer de Port-Boulet à Châteaurenault et de Ligré-Rivière à Richelieu.

Le Sénat prononce l'ajournement après les vacances de la discussion du projet de loi relatif aux indemnités accordées aux victimes des événements de Saïda et de Tiaret.

La séance est levée à 3 heures 40.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi. — La Chambre vote un crédit de 625,000 fr. pour la liquidation des dépenses d'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques.

M. Duclerc, ministre des affaires étrangères, président du conseil, donne lecture de la déclaration que nous publions ci-dessus. (Cette lecture est accueillie par des applaudissements sur divers bancs de la gauche.)

La discussion s'ouvre sur le projet de budget de 1883.

M. Tirard, ministre des finances, demande l'examen immédiat du projet relatif aux contributions directes et taxes assimilées. La Chambre y procède.

M. Janvier de la Motte père se plaint de ce que les promesses faites à l'agriculture dans le sens d'un dégrèvement dont elle a tant besoin ne soient pas mises à exécution. Il se plaint également de la façon dont la répartition de l'impôt s'opère dans certains départements.

M. Tirard répond en affirmant son intention d'étudier, le moment venu, toutes ces questions.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XII

(Suite.)

Geneviève tressaillit. Ce pauvre hère était-il donc au courant autant qu'elle-même de l'incident dont le souvenir la troublait toujours ? Un banc était devant la porte, elle s'assit, et faisant signe au boïteux de se placer sur une grosse pierre :

— Non, je ne suis pas Juliette Outier, puisque vous avez pu constater pendant la traversée et le voyage que je m'appelle M^{lle} Geneviève Bourgeal.

— C'est vrai : suis-je bête ! exclama le gavroche.

— Mais je désire savoir pourquoi vous me parlez de Juliette Outier.

— Parce que c'est ma... comment dit-on ça ?... J'avais cependant appris... ah !... ma co-hérédité ! prononça-t-il avec une emphase comique. Geneviève n'en croyait pas ses oreilles ; le battement de son cœur s'accélérait comme à l'en-

lèvement d'un voile devant un tableau redouté.

— Racontez cela, ordonna-t-elle d'une voix brève.

— Allons-y !... soit... Je savais bien que j'arriverais à vous la dire, ma fameuse histoire, d'abord parce que vous m'avez ramené et que ma confiance est à mes bienfaiteurs... et aussi parce que vous êtes mon témoin dans l'affaire de l'héritage.

— Votre témoin ?

— Dame !... puisque vous avez entendu comme moi le testament du mort.

— Allez, j'écoute.

Un peintre eut volontiers croqué cette esquisse fine et piquante, que la lune naissante enveloppait d'une bleuâtre lueur.

Un jardin, dont les feuilles jaunies formaient aux pieds un tapis mobile ; une maisonnette effacée dans l'ombre ; une jeune femme belle, attentive, frileusement accotée au banc de pierre moussue, et, penché vers elle, un être chétif et bizarre dont la silhouette ossue s'allongeait fantasmagiquement sur un coin du sol bleu par la lune.

Jacques racontait ce que nous savons déjà ; comment il avait assisté, par curiosité pure, à la mort du blessé ; comment il en avait recueilli au vol, du haut de son observatoire, les dernières volontés ; comment il avait été frappé du soin que le légataire apportait à n'être pas vu dans sa prise de possession du portefeuille ; comment, fort du

nom qu'il portait, il était allé naïvement, lui Jacques, dès le lendemain, réclamer son bien au propriétaire de la Joliette, et comment celui-ci l'avait accueilli et finalement jeté hors de son cabinet par la fenêtre.

Geneviève écoutait ce récit avec une attention profonde et une croissante émotion.

— Ainsi, demanda-t-elle, vous vous nommez Jacques Ferrat, c'est très-bien ; mais vous n'en avez pas induit que vous étiez l'héritier désigné, sans avoir quelques preuves à faire valoir à l'appui ?

— Ma foi si. J'ai pas l'ombre de preuves. Et d'abord lesquelles pourrais-je avoir ?

— Des papiers, des lettres... des répondants... que sais-je ?

— En fait de papiers, j'ai un certificat cousu dans mon gilet, qui constate ma sortie de l'hospice des Enfants-Trouvés et mon entrée chez un nourrisseur de Villejuif qui m'a pris jeune pour m'apprendre à garder les bêtes : c'est tout.

— Au moins, vous avez connu M. Martel ?

— Pas plus que le Grand-Mongol.

— Alors, sans vous connaître, il vous protégeait ?

— Jamais de la vie.

— Mais pourtant...

— Voyez-vous, ma petite dame, sous le soleil, je sais pas un seul chrétien qui se soit inquiété de ma peau. Les bêtes sont plus heureuses : elles ont une Société protectrice, comme on dit, qui empê-

che les cochers de battre leurs chevaux et les gars de noyer les chiens. Moi, rien. Le nourrisseur de Villejuif me donnait à peu près à manger, mais il me laissait aller à moitié nu. Un hiver, j'ai eu la jambe gelée ; elle est restée courte ; je boïte. Un jour, j'ai planté là le nourrisseur et j'ai mangé de la vache enragée tout mon saoul !... j'ai couché sous les ponts, dans les tuyaux des eaux déposés sur la voie publique ; j'ai vagabondé, fait du Dépôt, pas volé, par exemple !... mais traîné la misère comme un chat galleux. Enfin, comme je savais panser un cheval, j'ai eu la chance de donner un coup de main à un palefrenier ivre, un jour, au restaurant du Châlet-Jaune. En revanche, le cheval, qui était rétif, me donna un coup de pied. On me coucha, on me soigna. Un lit de foin dans l'écurie, au chaud, c'était là un bonheur !... Le patron me prit en pitié et, quand je pus commencer à marcher, ne me renvoya pas. Quand je fus tout à fait guéri, il me laissa dans l'écurie comme aide-palefrenier — l'autre se grisait toujours de temps en temps. — Pour la nourriture, il y a toujours des restes dans les restaurants ; je ne coûtai pas cher ; d'ailleurs, on ne me payait pas. Les clients, parfois, me donnaient une petite pièce. La dame du restaurant me fit cadeau d'une veste et d'une culotte. J'ai passé un bon temps, là, tout de même.

— Pourquoi n'y êtes-vous pas resté ?

M. Clémenceau dit qu'un grand débat politique ne saurait s'engager dès l'heure présente, mais en son nom et au nom de plusieurs de ses amis il croit devoir faire une déclaration de non-confiance. D'abord, la déclaration que vient de lire à la tribune le président du conseil est très-laconique et très-insuffisante. Puis l'un des ministres nouveaux, M. Devès, a dit dans un discours récent qu'il considérait comme en dehors de la majorité aussi bien les extrêmes de la droite que ceux de la gauche. On entendait donc tenir à l'écart toute une fraction de la majorité républicaine. Enfin, le ministère prétend ne résoudre définitivement, à l'extérieur, aucune question. Mais est-ce que les puissances étrangères, de leur côté, ne prendront pas, sur les différents sujets en litige, des résolutions définitives?

Dans ces circonstances, le nouveau cabinet n'est pas un cabinet parlementaire et le seul moyen que ses adversaires peuvent avoir de lui témoigner leur défiance est de refuser le vote des contributions directes. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le président de la Chambre met aux voix l'ensemble de ce chapitre. Il est adopté par assis et levé.

M. Clémenceau. — Et le scrutin ?

M. Brisson. — Je n'ai pas reçu de demande de scrutin.

La séance est levée à 4 heures.

Chronique générale.

Les ministres ont pris hier matin possession de leurs postes.

M. Fallières s'est entretenu pendant une heure avec M. Goblet.

Il a reçu ensuite M. Camescasse, qui reste préfet de police.

Quant à M. Charles Floquet, on assure qu'en apprenant la composition du nouveau ministère, dans lequel figure M. Devès, l'adversaire déclaré du rétablissement de la mairie centrale, il a envoyé immédiatement sa démission.

Au dernier moment, avant la signature des décrets nommant les nouveaux ministres, tout a failli échouer.

M. Devès ne voulait pas prendre le portefeuille de la justice, et M. de Fallières tenait à celui de l'intérieur que M. Devès aurait désiré avoir.

Le décret de clôture doit être lu aux Chambres aujourd'hui.

Nous pouvons affirmer, disent les *Tablettes*, que si M. Brisson a refusé de se charger de la formation d'un cabinet, c'est, en dehors de son ignorance diplomatique, pour deux raisons principales :

La première est que l'Elysée ne le laissait pas libre relativement au choix des personnes ;

La seconde est que l'Elysée prétendait lui imposer un programme.

— Ah ! c'est mon tort. Une fois, il est venu un particulier bien mis, babillard comme une pie borgne, pas fier, et qui régala volontiers le pauvre monde : il m'a fait boire du Champagne ; un soir... du Champagne !... Oh ! quel homme ! Il me proposa de me prendre à son service pour porter sa boîte, des images... enfin je vous ai déjà raconté ça, là-bas, en Angleterre. Je partis bien content, mais, vous savez, ça a mal tourné... il m'a frappé, je me suis sauvé, et, si je vous avais pas rencontré, je serais mort de faim dans ce pays de « goddam ! »

— Alors, dit gravement Geneviève, si j'en crois votre navrante histoire, vous êtes absolument étranger à M. Martel ?

— Selon ma faible jugeotte, je me souviens pas d'avoir jamais vu sa figure, ni entendu son nom. Mais, rappelez-vous, madame, qu'il a dit que le père de Jacques Ferrat lui avait rendu service.

— C'est vrai, il l'a dit.

— Eh bien !... je peux pas savoir si mon père lui a pas rendu service, puisque j'ai pas connu mon père. Ça ne veut pas dire que ce père-là n'ait pas mérité la reconnaissance de M. Martel... et que je n'en sois pas le fils et l'héritier, après tout. Faudrait chercher. En cherchant, avec un peu de protection et des gros sous, je trouverais peut-être bien quel Ferrat était connu et aimé de votre M. Martel !

Il est presque inutile d'ajouter que M. Wilson a joué son rôle dans cette intrigue.

D'autres ajoutent que le refus de M. Brisson aurait été motivé sur la gravité des affaires extérieures, et le président de la Chambre aurait dit à M. Grévy, à propos de la question d'Orient :

« Cette question est d'une gravité exceptionnelle, elle peut attirer à la France des périls ou des humiliations, et je ne voudrais en aucun cas assumer la responsabilité d'en rechercher la solution. »

SON IMPORTANCE, M. WILSON.

On lit dans *Paris* :

« Plusieurs des hommes politiques qui ont été appelés, ces jours derniers, à l'Elysée, se plaignent vivement de ce que M. Daniel Wilson, le gendre de M. Jules Grévy, ait cru devoir assister à leur entrevue avec M. le Président de la République, prendre part à l'échange de vues qu'ils ont eu avec celui-ci, et intervenir dans la discussion. »

« On fait également remarquer que M. Daniel Wilson n'était pas présent quand les députés convoqués appartenaient à l'Union républicaine. »

Une cérémonie des plus intéressantes vient d'avoir lieu dans l'église de Montmartre.

M. l'abbé Thévenat a reçu l'abjuration de M. Eugène du Wicquet, qui renonçait aux erreurs protestantes et recevait le baptême.

Les parrains du nouveau converti étaient M. du Houx d'Argicourt et M. Perès.

Tous les royalistes de Paris connaissent le zèle et les convictions de M. du Wicquet ; ils prendront part à la joie de ses amis.

On écrit de Bordeaux :

« Très-forts, les instituteurs laïques. Au concours des écoles primaires de Bazas, une composition de style fut traitée supérieurement par les élèves de l'école officielle en un petit quart d'heure. L'inspecteur, flairant une supercherie dans ce triomphe invraisemblable, interrogea les enfants qui lui avouèrent qu'ils connaissaient le sujet de la composition depuis plusieurs jours et qu'ils l'avaient répété plusieurs fois en classe. Le concours fut annulé et l'on découvrit que l'auteur de la fraude était un maître-adjoint. »

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Il ressort des nouvelles reçues de Constantinople qu'au sein de la Conférence, l'ambassadeur de France, pressé de se déclarer sur la question majeure du canal de Suez, n'a pu faire connaître l'avis de son gouvernement, par cette bonne raison qu'il n'y avait plus en France de gouvernement.

M. le marquis de Noailles a dû piteusement confesser qu'il manquait d'instructions ministérielles, n'ayant point de ministre : il ignorait comme nous si son futur

Le raisonnement, dans sa forme brutale, ne manquait pas de logique. Oui, il fallait chercher. Mais qui chercherait en faveur de cet abandonné ? Geneviève se leva. Elle avait besoin de mettre de l'ordre dans ses idées, en face de cette complication si inattendue ; et ses notions très-vagues, comme celles de presque toutes les femmes, sur les prescriptions de la loi, ne lui permettaient pas de voir clair dans un tel brouillard.

— Venez souper, dit-elle, nous aviserons demain.

Elle le conduisit à l'office, où la vieille cuisinière venait de donner un dernier coup d'œil avant de monter dans sa mansarde pour la nuit.

Geneviève y prit du pain, du vin, une large tranche de jambon, et renvoya le boiteux à sa maisonnette du jardin, en lui recommandant de l'y attendre avec patience, le lendemain ; car, instruite maintenant de la colère de M. Bourgeal envers son protégé, elle ne jugeait pas prudent de le replacer sans précautions en sa présence.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Maximes et Pensées.

A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux : les gens du commun ne trouvent pas de différence entre les hommes.

chef adoptera ou rejettera le système européen pour la protection du canal, et il se résume.

Cette fâcheuse conséquence de la longue vacance ministérielle qu'impose à la France la décomposition républicaine accuse manifestement, aux yeux de l'étranger, solennellement convoqué, notre désarroi politique, résultat logique d'institutions désastreuses.

C'est une humiliation qui s'ajoute à tant d'autres, c'est une atteinte nouvelle au prestige séculaire qu'une direction ferme et persévérante avait assuré à notre diplomatie orientale. Toute autorité nous échappe au sein des conseils de l'Europe. Les peuples trouvent aujourd'hui impuissante et muette, à l'heure décisive des résolutions générales, la nation qui longtemps leur dicta ses arrets ; et la coutume passe de compter avec elle !

L'Angleterre n'a plus seulement à constater l'opposition et la défiance que manifeste l'Europe entière, devant les actes du gouvernement de la Reine sur le sol égyptien ; elle n'entend plus seulement toutes les voix s'élever en Russie, en Allemagne, en Autriche, en Italie, pour condamner sa politique isolée, sa conduite en Égypte ; voici qu'à la faveur des incidents nouveaux, d'anciennes questions endormies se réveillent et que l'Europe jalouse menace d'évoquer à son tribunal d'appel certaines causes que le cabinet anglais croyait définitivement gagnées.

La Conférence réunie à Constantinople songerait à discuter incidemment la convention anglo-turque, d'après laquelle l'Angleterre occupe l'île de Chypre. La Russie prendrait l'initiative de cette proposition.

Lord Dufferin espère encore conjurer un débat qui remettrait en question une conquête préparée à la sourdine, réalisée sans coup férir, et qui compromettrait vraisemblablement le succès de ses savantes intrigues ; mais les puissances n'abandonneront pas facilement une querelle où elles n'ont rien à perdre et qui peut inquiéter quelque temps les insatiables convoitises de l'Angleterre.

Constantinople, 6 août.

La Conférence, réunie hier à trois heures, s'est occupée de la proposition italienne tendant à la protection collective du canal de Suez.

Lord Dufferin a accepté la proposition en principe, mais en déclarant qu'il manquait d'instructions formelles à cet égard.

M. de Noailles a déclaré, de son côté, que, vu la crise ministérielle survenue en France, il devait réserver l'opinion de son gouvernement. Les autres plénipotentiaires, y compris ceux de la Turquie, ont accepté la proposition avec une addition indiquant qu'il s'agissait simplement d'une surveillance « provisoire ».

Lord Dufferin a insisté pour que le Sultan émit la proclamation qui doit déclarer Arabi rebelle. Il en a démontré l'urgence par la nature des bruits répandus parmi les musulmans d'Égypte, bruits qui représentent le Sultan comme protégeant Arabi et se disposant à envoyer des troupes pour chasser les Anglais.

Lord Dufferin a constaté, de plus, que la Porte n'avait pas encore donné son adhésion écrite à la Note identique. On assure qu'il a ajouté que l'Angleterre pourrait considérer ces retards prolongés comme un véritable refus et qu'elle agirait en conséquence. Les délégués turcs ont alors promis de donner une réponse écrite dans la prochaine séance de la Conférence.

On mande d'Alexandrie au *Times* :

« La situation de la ville cause de sérieuses inquiétudes. Les indigènes qui sont restés sont un ramassis de pillards et d'incendiaires avec qui les agents de police égyptiens pactisent ouvertement. Aux portes de la ville sont massées de grandes troupes de Bédouins. Quant aux indigènes honnêtes ou ayant quelque fortune, il n'en est pas revenu un seul. La famille du général américain Stone-Pacha a pu quitter le Caire et se réfugier à Ismailia. »

« La commission venue du Caire est repartie, emportant copie des proclamations du khédivé et de Ragheb. En passant à Kafr-Dowar, les membres de la commission ont montré ces documents à Arabi qui leur a permis de les publier au Caire. Arabi prépare un contre-manifeste. »

Le correspondant du *Times* dément que le manque d'eau ait cessé à Alexandrie. Au contraire, la pénurie est extrême et cause de sérieux inconvénients. On essaye de creuser des puits artésiens. Dans la nuit, deux bandes de maraudeurs bédouins ont attaqué les piquets de soldats postés à Ramleh pour empêcher le pillage.

Lord Granville a promis qu'il publierait sa circulaire aux puissances en même temps que le Sultan publierait sa proclamation. La Porte a reçu du Caire des nouvelles très précises indiquant qu'Arabi est découragé et qu'il se soumettra dès que les Turcs auront débarqué en Égypte. Seulement il se soumettra au Sultan, jamais aux Anglais.

Le gouvernement ottoman compte donc sur la soumission d'Arabi qui devra se rendre au commandant en chef turc, lequel proposera de son prisonnier suivant les instructions qu'il aura reçues de Constantinople, mais qui ne le livrera certainement pas au général Wolsley.

M. Sagasta a fait savoir à M. de Bismarck en lui annonçant l'arrivée à Berlin d'un agent confidentiel, que l'Autriche approuve l'entrée de l'Espagne à la Conférence qu'il espère que le chancelier allemand accordera la même faveur. L'Italie et la Russie ont également approuvé. La Belgique et la Hollande ont adressé une note identique au prince.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — D'après la *Gazette de Bourg*, M. de Bismarck fait faire une enquête sur les dommages subis par les nationaux allemands à Alexandrie.

— Suivant le *Tagblatt* de Berlin, les nouvelles voitures du train des équipages devront être construites prochainement par le besoin de l'armée prussienne.

— On télégraphie de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le gouvernement allemand considère l'occupation de Suez par les Anglais comme une mesure ayant pour but de faciliter le débarquement des troupes indiennes. »

RUSSIE. — Des ordres auraient été émis par le gouvernement aux commandants des circonscriptions militaires d'Odessa et du Caucase, afin de leur faire tenir des troupes prêtes à s'embarquer pour aller en Turquie en cas de guerre de cette puissance avec l'Angleterre.

MADAGASCAR. — Voici encore la France qui a une affaire dans cette île lointaine, qui est menacée de perdre son influence. Un fait grave s'est produit à Madagascar : il nous est ainsi rapporté par un journal de la Réunion :

« La reine de Hovas a décrété une punition de dix ans de ser tout Malgache qui vend des terres à un *vasaha* quelconque. Cette loi, contraire à tous les traités conclus jusqu'à présent par les nations civilisées, ont des représentants à Madagascar, France, Angleterre, Allemagne, États-Unis, ce, a provoqué une protestation de la part de M. Baudais, consul de France, commandant de la République, et du capitaine Le Trossel, commandant de la station navale dans la mer des Indes. »

« Indépendamment de cela, à la suite d'insultes auxquelles était sans cesse exposé le pavillon français à Tananarive, M. Levesque, chancelier du consulat, l'a fait arrêter. Des menaces de mort, affichées à la porte de la maison consulaire, ont déterminé le départ du chancelier pour Tamatave, à la suite d'un ordre donné par M. Baudais. Au moment de son départ, il a informé les citoyens français qu'en l'absence de Tananarive, le représentant étranger auquel aurait pu être confié le soin de les protéger, le gouverneur malgache avait été rendu responsable de tout attentat contre leurs personnes et leurs propriétés. »

Une feuille locale rédigée en anglais, le *Madagascar Times*, juge ainsi la situation :

« Que la France accoure au secours de ses enfants menacés dans leur vie et dans leurs biens ; que l'on sache bien à Paris que... »

M. Baudais et M. Le Timbre sont désarçonnés par indifférence pour les intérêts qu'ils ont cru défendre avec tant d'énergie et de patience, c'en est fait pour jamais de l'influence française à Madagascar, ce pays qui, depuis bien longtemps, a reçu le sur-nom de France orientale. »

On ignore encore quelles mesures a prescrites le gouvernement. Il lui sera facile d'obtenir promptement réparation, car dans les eaux malgaches se trouvent actuellement deux bâtiments de la marine française, le *Forfait* et le *Bruat*.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 août.

La formation du ministère est chose faite; quel accueil lui réserveront les Chambres? Celles-ci ayant hâte de se séparer, il est à supposer qu'on l'acceptera sans trop chercher s'il peut se composer d'éléments rassurants pour les affaires.

La Bourse se tient avec assez de fermeté, mais sans plus d'affaires que la veille.

Le 3 0/0 est à 81.70 et 81.75; l'amortissable s'avance à 82, 81.95 et 82; le 5 0/0 s'élève à 114.70, 114.75 et 114.80.

Le Turc fait 10.85 après 10.60. La Banque ottomane est offerte à 700 après 702.50.

L'Égyptienne unifiée s'est traitée de 261.25 à 260.

Les valeurs offrent des transactions peu animées. La plupart, à proprement parler, n'ont pas eu de marché.

La Banque de France est cotée 5,330.

Le Crédit Foncier est très-actif à 1,450. Cette valeur ne peut que prospérer, chaque jour il s'effectue un plus grand nombre de placements en actions de cette société. On attache beaucoup d'importance à avoir en portefeuille quelques-uns de ces titres.

Les Magasins de France et d'Algérie sont fermes à 550.

Le Crédit Lyonnais est coté 620.

On dit que dorénavant le dividende sera payé semestriellement, ce qui fait que l'acompte dont le paiement était annoncé comme devant avoir lieu en septembre, est remis à une époque ultérieure.

La Générale est traitée à 607.50.

Signalons la lourdeur du Crédit de France qui attend des jours meilleurs qui ne viendront peut-être jamais, pour lui du moins.

Enfin les valeurs du groupe du Comptoir Industriel de France et des Colonies sont très-recherchées, on opère des placements assez importants sur les titres des établissements Malétra et sur les obligations des Messageries Fluviales de Cochinchine, la garantie des obligataires est sérieuse, puisqu'elle repose sur le matériel de premier ordre que possède la Compagnie, sur sa flotte qui n'a d'égalé que celle des Compagnies anglaises, enfin la subvention donnée par l'État à cette entreprise.

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS AUX RÉSERVISTES.

Une circulaire du ministre de la guerre, du 26 juillet, publiée dans le *Moniteur de l'Armée* du 6 août, fait connaître que, contrairement à ce qui s'était passé l'an dernier, les réservistes provenant des « hommes à la disposition », qui n'ont pas fait de service militaire et ont simplement accompli une période d'instruction de 28 jours, sont considérés comme insuffisamment exercés et ne prendront pas part aux manœuvres.

Ils resteront au dépôt.

VOLONTARIAT D'UN AN.

C'est le 28 août prochain qu'aura lieu l'examen écrit auquel seront astreints, en 1882, les candidats au volontariat d'un an, dans les conditions de l'art. 54 de la loi du 21 juillet 1872, et du décret réglementaire du 10 mai 1880. Les examens oraux commenceront le 20 septembre et devront être terminés de façon que l'état numérique de classement parvienne au ministre au plus tard le 20 octobre.

Courses de Saumur. — Les personnes qui désiraient se faire inscrire comme membres de la Société des Courses de Saumur, sont priées de s'adresser à la Mairie.

M. Menier, couvreur à Saumur, qui a déjà obtenu des récompenses aux Expositions de Nantes et de Niort pour ses crochets automatiques à couvertures en ardoises, vient d'obtenir, au concours de Langeais, une médaille d'argent pour les mêmes crochets.

À propos des suspensions de traitement infligées à des ecclésiastiques du diocèse, l'*Union de l'Ouest* dit :

« Par quelle loi M. le ministre a-t-il été

autorisé à ne pas payer aux curés l'indemnité qu'il leur doit? A supposer que les curés soient en faute, ce que nous n'examinons pas, il y a des tribunaux, sans doute, pour juger le cas et appliquer des pénalités déterminées. Mais tout citoyen, fût-il fonctionnaire, ce que n'est pas un curé, ne peut être frappé de peines qui ne sont pas expressément formulées et spécifiées par la loi. Entre le système que veut inaugurer M. le ministre des cultes, et le régime du knout et de la bastonnade, nous ne voyons aucune différence. C'est le despotisme oriental dans toute sa barbarie. M. le ministre décide, à sa fantaisie, que les gens qui lui déplaisent n'auront pas de quoi manger. Voilà le système. »

M. de Saint-Chéron termine ainsi une de ses correspondances :

« Tandis que les journaux de Vienne et de Pétersbourg expriment leur étonnement de voir le gouvernement de la République se soustraire à l'obligation de sauvegarder les intérêts et la position de la France au dehors, ce même gouvernement républicain s'amuse à susciter des tracasseries aux curés et deservants qui ont refusé de livrer leur église aux excentricités officielles, en la fête du 14 Juillet, de quelques coqs de village. »

DOUÉ-LA-FONTAINE.

La réunion commerciale aura lieu à la date ordinaire, dernier mardi du mois, 29 août.

Banquet à midi précis, chez M. Hubert, café de la Gare, à Doué.

Les personnes ayant intention d'assister au banquet, sont priées d'adresser, avant le 25, au plus tard, leur adhésion à M. HUBERT, café de la Gare.

Abondances de belles et bonnes marchandises dans le rayon.

UNE DISTRIBUTION DE PRIX A ANGERS.

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

« Un de nos amis, qui assistait mercredi à la distribution des prix des écoles chrétiennes d'Angers, nous a donné sur cette fête quelques détails que nous reproduisons, sachant combien nos lecteurs s'intéressent à l'instruction chrétienne si attaquée en ce moment, et par suites à ces fêtes enfantines qui terminent l'année scolaire.

« La distribution des prix avait donc lieu au Cirque situé sur le quai Royal, à 3 heures précises. Les élèves occupaient le centre; les parents, au nombre de 2,500 environ, étaient placés dans l'hémicycle; le coup d'œil était charmant; parents et enfants étaient joyeux; l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner.

« M. le Préfet de Maine-et-Loire avait délégué, pour présider cette distribution, M. Spale, inspecteur primaire, par cette raison que les écoles congréganistes qui donnaient ce jour leurs prix sont écoles communales; en cela le Conseil municipal d'Angers, tout en étant républicain, montre plus de libéralisme que celui de Nantes. Il subventionne les écoles congréganistes, alors même qu'il entretient autant d'écoles laïques que Nantes, quoique la population d'Angers soit bien moins importante.

« Des notables de la ville honoraient de leur présence cette belle cérémonie. M. Oriolle, conseiller général, M. de Ruillé, président des Beaux-Arts, M. Hervé-Bazin, conseiller municipal, l'intéressant conférencier que nous connaissons tous, MM. les curés et bon nombre d'ecclésiastiques avaient tenu à témoigner de leur sympathie pour les Frères et les courageux parents qui ne se laissent pas emporter par le courant du jour, la laïcisation sous toutes ses formes, accompagnée de la gratuité officielle, mais non réelle.

« Une excellente fanfare, mise gracieusement à la disposition du Frère Directeur par deux généreux bienfaiteurs, MM. de Ruillé et Oriolle, alternait avec les chœurs qui ont exécuté avec beaucoup d'entrain la *Fête andalouse* et la *Chasse*.

« Au nombre des élèves chaleureusement applaudis ont été remarqués MM. Texier, Gazariou, Heuga, Charbonnier et Filion, élèves du cours supérieur.

« Une remarque que nous nous permettons : pour se faire couronner, les enfants sont conduits par d'anciens élèves, ce qui a un caractère assez touchant.

« On sait que le principal commerce d'Angers est celui des arbres fruitiers et arbustes : on ne doit donc pas s'étonner qu'une

Société favorisant l'arboriculture cherche à faire des sujets qui puissent devenir plus tard de bons pépiniéristes.

« A 5 heures, la foule quittait cette enceinte et beaucoup de parents entouraient à leur sortie l'humble religieux qui a laissé à Nantes d'impérissables souvenirs. Il était facile de voir que le nouveau Frère directeur avait déjà conquis la sympathie générale de la population angevine. »

LE MANS.

Un grave accident est arrivé, dimanche, à la gare du Mans. Un malheureux aiguilleur qui se trouvait de service a été atteint et renversé par la machine d'un train de marchandises. Il a eu les deux jambes broyées.

Programme de la fête des Ponts.

Dimanche 13 août 1882.

A 6 heures, une salve d'artillerie annoncera la fête.

A 1 heure, Mât de Cocagne.

A 2 heures 1/2, Jeu du Tourniquet.

A 3 heures 1/2, Baptême des Lanciers.

A 4 heures 1/2, Combat des Grottesques.

A 6 heures, Ascension d'un Ballon.

A 8 heures, Illuminations de la rue Nationale.

A 9 heures, Grand Feu d'artifice.

BALS PUBLICS place du Roi-René et hôtel du Grand-Turc.

Faits divers.

On télégraphie de Troyes, 7 août :

« De grands efforts ont été faits par les radicaux pour empêcher l'arrestation, par les gendarmes, d'une femme B..., accusée d'avoir assassiné sa belle-mère à coups de serpe. Cette mégère, républicaine exaltée, était présidente d'un comité de libre-penseuses. »

**

On écrit de Marmande :

« La petite commune de Laffite, près Tonneins, a été mise en grand émoi jeudi dernier. Deux voisins habitant le village, Meynel et Noyé, vivaient en mauvaise intelligence. Or, jeudi, ce dernier, armé d'un fusil, pénétra à 4 heures du matin dans le moulin de Meynel et, d'un coup de feu, l'é tendit à ses pieds.

« Le meurtrier se hâta de prendre la fuite. Il se rendit dans un jardin situé au milieu du village de Laffite, et là, armé du même tromblon, il mit fin à ses jours en se brûlant la cervelle.

« L'assassin appartenait politiquement à l'opinion républicaine la plus avancée. »

**

On télégraphie de Nîmes, 6 août :

« Malgré le courage et l'adresse des toréadors espagnols, les 4,000 spectateurs des courses de taureaux, mécontents du résultat, ont jeté par-dessus les gradins les chaises, les estrades, les barrières et les oriflammes. Puis ils ont détruit la clôture de sûreté, et tout brisé et saccagé. Ayant amoncelé les débris dans les arènes, ils y ont mis le feu. La police et la gendarmerie, sur les lieux, ont été impuissantes à réprimer ces désordres, auxquels assistaient le préfet et le maire. »

**

Explosion de dynamite. — On écrit d'Anvers qu'une explosion de dynamite a tué vendredi, à Tamise, le lieutenant Dive, du génie, et trois ouvriers civils. Le lieutenant Dive aidait l'entrepreneur Lyssuyder à faire sauter les débris d'un bateau coulé dans l'Escaut. Tout à coup, une charge de dynamite que l'on se préparait à immerger fit explosion à l'improviste. Le lieutenant Dive eut les cuisses emportées, les bras mutilés, des blessures au ventre. Les trois ouvriers ont été tués sur le coup. L'entrepreneur n'a pas été blessé.

CONSEILS ET RECETTES.

DE LA CUEILLETTE DES FRUITS.

Les poires ne doivent pas être cueillies sur le même arbre toutes ensemble, mais en

plusieurs fois, au fur et à mesure que leur maturité se révèle.

On doit bien se garder de ne cueillir les poires d'été que lorsqu'elles sont mûres, car, laissées sur l'arbre jusqu'à ce moment, elles sont cotonneuses et ont perdu toute leur qualité. Elles doivent être entre-cueillies, c'est-à-dire enlevées de l'arbre avant que leur maturité soit parfaite, attendu que c'est au fruitier, pendant plusieurs jours, qu'elle doit s'accomplir. Quant à celles d'hiver, elles doivent être conservées sur les arbres le plus longtemps possible, et surtout pour les doyennés d'hiver qui doivent presque attendre les gelées, attendu que, lorsqu'elles sont cueillies trop tôt, comme vous le dites, elles se fanent, se rident et ne mûrissent pas pendant l'hiver.

Quant aux raisins, la mise en sac est une opération pratiquée par les ménagères, qui a son utilité lorsque le temps est sec et n'amène pas la pourriture, mais qui ne peut qu'être préjudiciable au point de vue de la qualité.

Les cultivateurs qui veulent avoir des fruits vraiment beaux, laissent les raisins en plein air; seulement ils en facilitent la conservation par des soins bien entendus.

Les fioles ayant au fond un peu d'eau miellée et attachées à l'espallier à des distances très-rapprochées, détruisent en grand nombre les mouches et les guêpes qui attaquent les fruits.

Un ciselage sévère isole les grains, les raffermis et les rend moins impressionnables dans les temps pluvieux, et en somme, plus propres à la conservation.

On récolte d'abord pour la consommation du moment les grappes qui sont dans le bas des treilles, et on fait en sorte que celles qui sont dans le haut ne reçoivent plus d'eau à partir du 4^e septembre, en plaçant au-dessus des abris semblables à ceux dont on fait usage au printemps pour les pêcheurs, et qui les protègent jusqu'au moment des gelées, sans les exposer aux inconvénients qui sont inséparables de l'emploi des sacs; les mêmes abris, à de saisons différentes, peuvent servir au même usage. Enfin, après avoir effeuillé peu à peu les treilles en commençant par les feuilles les plus rapprochées du mur, on conserve sur le devant un rideau qui n'a qu'une seule feuille d'épaisseur, et qui, tenant lieu de parasol, empêche que les grains soient brûlés, trop attendris par les rayons ardents du soleil et rendus susceptibles de se crayer sous l'effet de l'humidité, des brouillards et de toutes les intempéries de la fin de l'automne. En se soumettant à ces précautions bien simples qui ne sont autres que celles employées à Thomery, on obtient des récoltes qui peuvent égaler celles de ce pays renommé où l'on sait garder les raisins si tard dans la saison d'hiver.

(Ami des Campagnes.) Henri MICHELIN.

NOURRITURE DU BÉTAIL.

La paille hachée et trempée est d'un huitième plus nourrissante que la paille hachée et non trempée.

Le grain trempé nourrit un quart de plus que celui qui n'a pas été trempé.

Les légumineuses trempées, telles que fèves, pois, gesses et vesces, sont presque de moitié plus nourrissantes que les légumineuses non trempées.

L'avoine cuite est trois fois plus nourrissante que l'avoine crue; 400 kilos de foin cuit à la vapeur produisent autant d'effet que 170 kilos de foin ordinaire. (Le Paysan.)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 août 1882.

Versements de 100 déposants (7 nouveaux), 16,789 fr. » c.

Remboursements, 13,340 fr. 34 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9.

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits. — Chronique de la semaine, par Georges Price. — La pêche, par Saint-Marc. — Courrier du palais, par M. Guérin. — Les concours du Conservatoire, par Ch. Frank. — Arsène Guillot (suite et fin), par P. Mérimée. — Frontine, comédie, par E. de Najac. — La mort de Skobeleff, par R. B. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Salon de 1882: section de sculpture: Les derniers moments de Molière, par H.-E. Allouard. — Le bombardement d'Alexandrie (deux gravures). — Alexandrie (six gravures) — Plaisirs d'été; la pêche. — Les concours du Conservatoire. — Alexandrie: Palais de Saïd-pacha, représentant de la Porte à la conférence. Le nouveau port. Gare Mustapha-Pacha, sur la ligne de Ramleh, près Alexandrie. — Constantinople: Hôtel de l'ambassade d'Italie, occupé par la conférence réunie à Thérapia. — Arabi-pacha et ses troupes. — Le

corps du général Skobeleff, exposé sur son lit de parade. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an: 10 francs. — Six mois: 6 francs.

Georges est un enfant tout fier de savoir décliner son latin et il se figure que cette science le met au-dessus du savoir-vivre; mais sa petite sœur Laure lui démontre que, tout savant qu'il est, il passera pour un vilain s'il ne sait pas se tenir à table. Elle lui enseigne qu'on peut commettre sept fautes en mangeant un œuf à la coque. C'est à l'aide de dialogues de ce genre que M^{me} la comtesse de Ferry fait connaître les bons usages, dans le Jeune Age illustré. Le numéro de cette semaine contient l'origine des jeux. Le courrier est sur le Gulf-Stream et la merveilleuse fertilité de Roscoff.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. — matin.	A POITIERS	10 h. 31 matin.	A ANGERS
8 25 —		11 14 —	
10 15 —		11 57 —	
1 02 soir.			
5 35 —			
7 50 —			
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	A MONTREUIL	9 h. — matin.	A SAUMUR
		9 h. 55 —	
12 15 soir.		3 50 soir.	
6 45 —		10 47 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 15.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}
3 %	81 60	81 35	Nord	2022 50	2020	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	81 90	81 86	Orléans	1315	1320	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	112 50	112 50	Ouest	800	800	Bons de liquid. Ville de Paris.		
5 %	114 85	114 60	Compagnie parisienne du Gaz.	1585	1590	Obligations communales 1879.		
Obligations du Trésor.	503	503	Canal de Suez.	2510	2473 75	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor nouvelles	500	500	C. gén. Transatlantique.	470	480	Est		
Bons de liq. départementaux.	522	520 50	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5350	5350	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Nord		
Comptoir d'escompte	1020	1015	— 1865, 4 %			Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1460	1450	— 1869, 3 %			Ouest		
Crédit de France	173 75	180	— 1871, 3 %			Paris-Lyon-Méditerranée.		
Crédit mobilier	487 50	485	— 1875, 4 %			Paris-Bourbonnais		
Est	743 75	743 50	— 1876, 4 %			Canal de Suez.		
Paris-Lyon-Méditerranée.	1650	1650						
Midi	1220	1222 50						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(arrivé à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(arrivé à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 41 —	omnibus.
9 — 23 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

RÉTRACTATION DE FAILLITE TERRIOT.

Par son jugement en date du 31 juillet 1882, enregistré, le Tribunal de commerce de Saumur a rapporté et mis à néant le jugement qu'il avait rendu le 17 juillet précédent, par lequel le sieur Therriot, vannier, rue Nationale, à Saumur, avait été déclaré en état de faillite.

Pour extrait,
Le greffier,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE A. LAN ET C^o.

Les créanciers de la faillite A. Lan et C^o, banquiers à Saumur, dont les créances ont été affirmées ou admises par provision, sont invités à se réunir le vendredi, 18 août 1882, à 9 heures du matin, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

Cour et dépendances, Située à Saumur, rue de la Grise, n^o 2, Appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

De produit et d'agrément,

Située sur le bord du chemin de fer d'Orléans, à six kilomètres de la station de Saumur et à deux kilomètres de Villebernier, entre la Loire et l'Authion.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (442)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON
DE MAÎTRE
Nommée LABRARDAYE.

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIBATON, expert à Beaufort. (319)

Études de M^{es} LETOURNEUR, avoué à Baugé, et ROGERON, notaire à Beaufort.

VENTE
PAR LICITATION

D'IMMEUBLES

Situés communes des Rosiers, Beaufort et Mazé.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 3 septembre 1882, à une heure du soir, en l'étude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort, par le ministère dudit M^e ROGERON et de M^e GABEAU, notaire à Baugé.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Baugé, le 11 juillet 1882, enregistré, contradictoirement entre:

1^o Mademoiselle Renée Eugénie Gillot, sans profession, pensionnaire à la communauté de Jarzé, y demeurant;
2^o M. Paul-Prosper Chantrier, huissier à Baugé, ès-qualité de conseil judiciaire ad hoc de ladite demoiselle Gillot;

Demandeur, procédant sous la constitution de M^e LETOURNEUR, avoué à Baugé, y demeurant, place de la Croix-Orée;

Et:
1^o Mademoiselle Marie-Augustine Gillot, sans profession, pensionnaire, demeurant à l'hospice des incurables, ville de Baugé;

2^o M. Eugène Bougué, propriétaire, demeurant ville de Baugé, ès-qualité de conseil judiciaire ad hoc de ladite demoiselle Gillot;

3^o M. Laurent Gillot, propriétaire, demeurant à Baugé, en nom personnel, comme donataire en usufruit;

Défendeurs, ayant pour avoué, à Baugé, M^e COUDREUSE, y demeurant, rue du Cygne;

Il sera, auxdits jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, et par le ministère de M^{es} ROGERON, notaire à Beaufort, et GABEAU, notaire à Baugé, procédé à l'adjudication des immeubles ci-après:

Département de Maine-et-Loire. — Arrondissement de Saumur. — Commune des Rosiers.

PREMIER LOT.

Un morceau de terre, dit les Portes, porté au cadastre sous le numéro 804, section E, pour une contenance de 70 ares 7 centiares, joignant: au nord, les héritiers Renault; au midi, M. Defain; au levant, un chemin; au couchant, MM. Priou et Gouzé.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci..... 2,500 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à:

1^o M^e ROGERON, notaire, dépositaire du cahier des charges, chargé de la vente;
2^o M^e GABEAU, notaire à Baugé;
3^o M^e LETOURNEUR, avoué à Baugé, poursuivant la vente;
4^o M^e COUDREUSE, avoué, co-licitant.

Pour placards,
LETOURNEUR.

Enregistré à Baugé, le 4 août 1882, f^o 34, r^o, case 4. Reçu un franc 88 centimes, décimes compris.

LUTTMANN.

A VENDRE

Un BON CHEVAL, âgé de 4 ans 1/2, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.

S'adresser à M. CHARBONNEAU-RALLEY, rue de Bordeaux, 21. (450)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

A CÉDER
UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Extrait d'une demande de séparation de biens.

Par exploit du ministère de Bourrasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du sept août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, la dame Marie Marcadeux, épouse du sieur Jules Dupuy, commerçant, demeurant à Doué-la-Fontaine, a formé contre ledit sieur Dupuy sa demande en séparation de biens, et M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12, s'est constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné, à Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

A CÉDER

De suite

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie avec de bonnes références. (451)

ON DEMANDE
Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN DE PARAPLUIES
Et Mercerie.

M^{me} V^e PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

A VENDRE
COUPES DE PRÉS

S'adresser à M^{me} veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Gélif rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS, du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépôts: Pharmacies, Établissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.